Campagne d'appels à projets 25-26

Le Département du Val d’Oise investit en faveur de l’égalité des chances et déploie une politique forte et ambitieuse à destination des collégiens valdoisiens dans le cadre de son programme d’actions éducatives.

Afin d’être au plus près des besoins des collégiens et des équipes enseignantes, le Département soutient directement les projets des collèges publics du territoire dans le cadre de la campagne d’appels à projets ouverte jusqu’au 12 juillet 2025.

Cette campagne permet le financement de projets portant sur les trois grands axes suivants :

- **Arts et Culture :** favoriser l'accès des collégiens aux arts et à la culture et encourager les initiatives artistiques et culturelles des équipes éducatives.
- **Prévention et Citoyenneté :** soutenir les actions en faveur de la prévention des risques, d'un climat scolaire serein et du bien vivre ensemble et les projets liés à l'apprentissage de la citoyenneté chez les collégiens.
- **Information et Orientation :** apporter les outils et connaissances nécessaires aux collégiens leur permettant de construire leur orientation scolaire et professionnelle future (découverte des métiers et des secteurs d'activité, du monde de l'entreprise, création de liens avec des entreprises locales, découverte des formations post-collèges, de l'alternance et de l'apprentissage, travail autour du savoir être professionnel et des techniques de recherche de stage).

Ces appels à projets encouragent les projets pluridisciplinaires et interdisciplinaires, à l'appui d'une démarche commune et coconstruite. **Ces dispositifs n'ont pas vocation à soutenir les projets d’une seule classe** *(50 élèves minimum)*.*

Les projets proposés doivent s'inscrire dans une démarche globale en lien avec le projet d'établissement et mobiliser la communauté éducative. Les projets présentés devront répondre à des besoins à l'appui d'un diagnostic détaillé, **en partenariat avec un ou plusieurs intervenant(s) extérieur(s).**

Chaque collège peut présenter **1 à 3 projets**, répartis sur les trois appels à projets : ARTS & CULTURE, PREVENTION & CITOYENNETE et/ou INFORMATION & ORIENTATION.

Chaque établissement ne peut présenter qu'**un seul projet par thématique.**

Chaque établissement peut bénéficier d'**une enveloppe globale annuelle maximale de 3 000 € pour l'ensemble de ses appels à projets.**

Le chef d'établissement est **garant de la cohérence de l'ensemble des projets présentés par son équipe et du montant de la subvention demandé au Département** (sur un, deux, ou trois appels à projets).

** à l’exception des projets destinés aux élèves en ULIS, en UPE2A ou ceux repérés par le GPDS. Ces publics visés concernent des groupes d’élèves restreints de différents niveaux.*

Infos pratiques

- **Niveau(x) :** tout niveau
- **Nombre d'élèves :** 50 élèves minimum

- **Type de collèges éligibles :** collèges publics
- **Date limite d'inscription : Samedi 12 juillet 2025**

Contact

Art & Culture et Prévention & Citoyenneté :

aline.polo@valdoise.fr

Information & Orientation :

claire.moutte@valdoise.fr

Documents
Règlement appels à projets des collèges 2025-2026
Circulaire académique de mise en oeuvre et de généralisation de l'éducation artistique et culturelle - année scolaire 2025 2026
Liens utiles
Reportage vidéo "Collèges à l'Honneur" 2024